



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 22 janvier 2009

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mlle KOENDERS

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Joël MEKHANTAR	M. Roland PONSAA
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. Michel ROTGER
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	M. François NOWOTNY
M. Gilbert MENUT	M. Georges MAGLICA	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	Mme Anne DILLENSEGER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	Mme Christine DURNERIN	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Nelly METGE	M. Claude PICARD
M. Jean-François DODET	Mme Elisabeth BIOT	M. Gaston FOUCHERES
M. Patrick CHAUPUIS	Mlle Christine MARTIN	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Philippe GUYARD
M. François-André ALLAERT	Mme Hélène ROY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Myriam BERNARD	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Jean-Claude GIRARD
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Françoise EHRE
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Michel BACHELARD
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Norbert CHEVIGNY
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Philippe CARBONNEL	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. André GERVAIS	M. Alain LINGER	
M. Alain MILLOT	M. Pierre LAMBOROT	
M. Benoît BORDAT	M. Louis LAURENT	

Membres absents :

M. José ALMEIDA	M. François DESEILLE pouvoir à M. Christophe BERTHIER
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Catherine HERVIEU pouvoir à M. Philippe DELVALEE
M. Jean-François GONDELLIER	M. Didier MARTIN pouvoir à Mlle Nathalie KOENDERS
Mme Claude DARCIAUX	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Alain MARCHAND pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	M. Patrick BAUDEMONT pouvoir à M. Jean ESMONIN
	Mme Geneviève BILLAUT pouvoir à Mme Elisabeth BIOT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Philippe BELLEVILLE pouvoir à M. Norbert CHEVIGNY

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré - Sollicitation de la garantie financière communautaire - Foyer dijonnais : réaménagement de prêts relatifs à 13 opérations

Dans le cadre de la démarche que l'organisme a engagée avec la Caisse des Dépôts pour le réaménagement des emprunts en cours, le Foyer Dijonnais a sollicité auprès du Grand Dijon le renouvellement de la garantie financière communautaire accordée antérieurement pour le remboursement des huit prêts correspondant au financement des opérations suivantes :

- Lotissement des Vaux Bruns à Plombières (22 logements)
- Opération 11 A rue Rémy à Plombières (4 logements)
- 8 et 8 bis avenue du Parc à Quetigny (2 logements)
- 6 et 6 bis avenue du Parc à Quetigny (16 logements)
- Quartier les Allées Cavalières à Quetigny (5 logements)
- Rue Chateaubriand Quartier Junot à Dijon (14 logements)
- 9 rue Legros à Dijon (4 logements)
- 43 avenue Carnot à Dijon (4 logements)
- 9 rue Brullé à Dijon (3 logements)
- 122 Bd des Bourroches à Dijon (5 logements)
- 1 rue des Marmuzots à Dijon (2 logements)
- 11 à 15 Rue Sadi Carnot à Dijon (37 logements)
- Rue Bénigne Frémyot à Dijon (2 logements).

Les caractéristiques des prêts réaménagés, d'un montant total de 5 099 156, 85 €, figurent en annexe à la présente délibération.

Les nouvelles caractéristiques des prêts réaménagés sont indiqués, pour chacun d'entre eux, dans l'annexe 1.

Ces prêts à taux révisable étant indexés sur le taux du Livret A, les taux d'intérêt actuariel mentionnés sont établis sur la base du taux du livret A de 3,50 % en vigueur à la date d'effet du réaménagement fixée au 1er juillet 2008.

Les caractéristiques modifiées s'appliquent aux montants réaménagés des prêts référencés dans le tableau annexé à la date d'effet des contrats de réaménagement qui seront passés jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'accorder** la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise à hauteur de 100 % pour le remboursement des huit emprunts réaménagés référencés en annexe à la présente délibération, d'un montant total de 5 099 156, 85 €, que le Foyer Dijonnais a contractés auprès de la Caisse des Dépôts, à la hauteur de la quotité indiquée pour chacun d'eux, établis sur la base du taux du livret A de 3,50% en vigueur à la date d'effet du réaménagement fixée au 1er juillet 2008 et jusqu'au complet remboursement des sommes dues ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de toutes sommes devenues exigibles (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment de remboursement anticipé) ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des emprunts réaménagés, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** le Président à intervenir à chacun des avenants de réaménagement qui seront passés entre le Foyer Dijonnais et la Caisse des Dépôts.

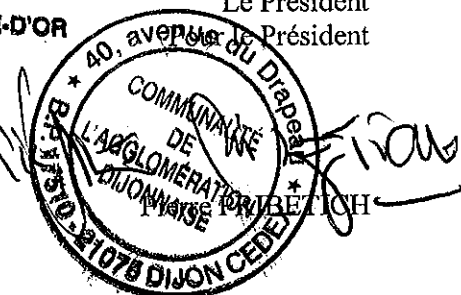
Pour extrait conforme,

Le Président

Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

26 JAN. 2009



23 JAN. 2009

Publié le

Déposé en Préfecture le

Emprunteur Le Foyer Dijonnais CARACTERISTIQUES DES EMPRUNTS REAMENAGES PAR LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS

N° du prêt	Montant réaménagés (1) (2) en €	Intérêts compensateurs ou différés refinancés (1) en €	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1) en €	Quotité garantie en %	Durée de remboursement (en nombre d'échéances)	Date de 1ère échéance	Périodicité des échéances	Taux d'intérêt actuariel annuel en % (3)	Nature du taux ou index	Règle de révision (4)	Taux annuel de progressivité des échéances en %	Taux annuel de progressivité plancher des échéances en %	Taux annuel de progressivité de l'amortissement en %
1 057 644	1 179 835,99	0,00	34 618,69	100,00	23	01/04/09	A	4,81	Révisable Livret A	DL	2,50	0,00	5,30
1 062 123	1 533 952,38	0,00	0,00	100,00	49	01/08/08	A	4,50	Révisable Livret A	DL	1,00	0,00	S.O.
1 065 077	162 075,01	0,00	0,00	100,00	49	01/11/08	A	4,00	Révisable Livret A	DL	1,00	0,00	S.O.
1 066 151	187 879,70	0,00	0,00	100,00	39	01/11/08	A	4,50	Révisable Livret A	DL	1,00	0,00	S.O.
1 066 163	593 304,33	0,00	0,00	100,00	39	01/11/08	A	4,50	Révisable Livret A	DL	1,00	0,00	S.O.
1 086 022	92 342,10	0,00	0,00	100,00	49	01/03/09	A	4,50	Révisable Livret A	DL	1,00	0,00	S.O.
1 086 076	731 742,00	0,00	0,00	100,00	39	01/03/09	A	4,50	Révisable Livret A	DL	1,00	0,00	S.O.
1 092 053	618 025,34	0,00	0,00	100,00	39	01/06/09	A	4,50	Révisable Livret A	DL	1,00	0,00	S.O.
Total	5 099 156,85	0,00	34 618,69										

Ce tableau comporte 8 contrats
Montants exprimés en €
S.O. : Sans objet

Périodicité : A(Annuelle), S(Semestrielle), T(Trimestrielle)

(1) Montants donnés à titre indicatif sous réserve de la comptabilisation des opérations en cours

(2) Dont intérêts compensateurs refinancés

(3) Concernant les prêts à taux révisable, les taux indiqués sont établis sur la base de la valeur de leur index de référence (taux du Livret A ou taux actualisés de l'IPC) à la date d'effet du réaménagement.

(4) SR : Le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Taux du livret A).

DR : Le taux d'intérêt et de progressivité des échéances sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Taux du livret A).

DL : Le taux d'intérêt et de progressivité des échéances sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Taux du livret A), sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur au taux de progressivité plancher

Vu pour être annexé à la délibération n° 7
du Conseil de Communauté du 22 janvier 2009
Dijon, le

Pour le Président,
Le Vice-Président

23 JAN. 2009



Pierre PRIBETICH

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
26 JAN. 2009

